

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 62141 B1**
- (43) Date de publication : **30.09.2024**
- (51) Cl. internationale :
**B60B 1/00; B60B 1/14;
B60B 19/00; B60B 19/04;
B60B 31/04; B60B 25/02;
B60B 25/06; B60B 25/22;
B60B 31/00; B60B 21/06**

-
- (21) N° Dépôt :
62141
- (22) Date de Dépôt :
08.11.2021
- (30) Données de Priorité :
10.11.2020 FR 2011568
- (86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:
PCT/EP2021/080865 08.11.2021
- (71) Demandeur(s) :
 - **Costiou, Annabelle, 20 rue Moïse Cerveau 18390 Moulins sur Yevre (FR)**
 - **Descamps, Gilles, 95 chemin des Rigolettes 18160 Saint Baudel (FR)**
 - **Forquet, Valérian, 704 Lieudit La Mathivière 69510 Thurins (FR)**
 - **Koch, Olivier, Cret du Vlé 73140 Orelle (FR)**
 - **Pansiot, Julien, 10 Ter rue des Chardons 18110 Fussy (FR)**
- (72) Inventeur(s) :
Costiou, Annabelle ; Descamps, Gilles ; Forquet, Valérian ; Koch, Olivier ; Pansiot, Julien
- (74) Mandataire :
M. MEHDI SALMOUNI-ZERHOUNI
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation :21805531.7

(54) Titre : **ROUE COMPOSÉE DE PLUSIEURS ÉLÉMENTS ASSEMBLABLES**

(57) Abrégé : L'invention concerne une roue (2) comprenant une jante (3), un moyeu (4), au moins trois rayons (5) reliant la jante (3) et le moyeu (4), et un pneu, le pneu (6) définissant avec une gorge (32) de réception de la jante (3) un volume de gonflage, la jante (3) étant constituée par au moins deux tronçons (31) en arc de cercle destinés à être solidarisés, la roue (2) comprenant également un élément d'étanchéité monté dans le volume de gonflage pour permettre sa mise sous pression, caractérisé en ce que la jante (3) et les rayons (5) présentent des premiers moyens d'emboîtement radiaux (8), en ce que le moyeu (4) et les rayons (5) présentent des deuxièmes moyens d'emboîtement radiaux (9), le maintien en

position emboîtée de la jante (3) avec les rayons (5) et du moyeu (4) avec les rayons (5) étant assuré par la mise sous pression du volume de gonflage.

REVENDICATIONS

1. Roue (2) comprenant une jante (3), un moyeu (4), au moins trois rayons (5) reliant la jante (3) et le moyeu (4), et un pneu (6), la jante (3) présentant une gorge (32) de réception du pneu (6), le pneu (6) définissant avec la gorge (32) de réception un volume de gonflage (V), la jante (3) étant constituée par au moins deux tronçons (31) en arc de cercle destinés à être solidarisés pour former ensemble la jante (3), la roue (2) comprenant également un élément d'étanchéité (7) monté dans le volume de gonflage (V) pour permettre sa mise sous pression, caractérisé en ce que la jante (3) et les rayons (5) présentent des premiers moyens d'emboîtement radiaux (8), en ce que le moyeu (4) et les rayons (5) présentent des deuxièmes moyens d'emboîtement radiaux (9), le maintien en position emboîtée de la jante (3) avec les rayons (5) et du moyeu (4) avec les rayons (5) étant assuré par la mise sous pression du volume de gonflage (V).
2. Roue (2) selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'élément d'étanchéité (7) se présente sous la forme d'une chambre à air (71).
3. Roue (2) selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'élément d'étanchéité (7) se présente sous la forme d'un anneau élastique (72), tendant à maintenir les tronçons (31) de la jante (3) assemblés avant mise sous pression du volume de gonflage (V).
4. Roue (2) selon l'une quelconque des revendications précédentes , caractérisée en ce que les premiers moyens d'emboîtement radiaux (8) comprennent :
- des organes mâles (81) portés par l'un de la jante (3) et des rayons (5), et
 - des organes femelles (82) portés par l'autre des rayons (5) et de la jante (3).

5. Roue (2) selon la revendication précédente, caractérisée en ce que chaque organe femelle (82) se présente sous la forme d'une pièce rapportée et solidarisée à la jante (3).
- 5 6. Roue (2) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que les deuxièmes moyens d'emboîtement radiaux (9) comprennent :
- des éléments mâles (91) portés par l'un du moyeu (4) et des rayons (5), et
 - des éléments femelles (92) portés par l'autre des rayons (5) et du moyeu
- 10 (4).
7. Roue (2) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que chaque tronçon (31) de la jante (3) présente une extrémité mâle (314) et une extrémité femelle (313), l'extrémité mâle (314)
- 15 d'un tronçon (31) coopérant avec l'extrémité femelle (313) d'un tronçon (31) abouté.
8. Roue (2) selon la revendication précédente, caractérisée en ce que la jante (3) présente deux flancs (33, 34) de part et d'autre de la gorge (32) de
- 20 réception, et en ce que chaque tronçon (31) présente :
- au moins une forme concave (35) à l'une de son extrémité mâle (314) et de son extrémité femelle (313),
 - au moins une forme convexe (36) à l'autre de son extrémité femelle (313) et de son extrémité mâle (314),
- 25 la forme concave (35) et la forme convexe (36) coopérant l'une avec l'autre lorsque la jante (3) est assemblée.
9. Roue (2) selon la revendication 7 ou la revendication 8, caractérisée en ce que l'extrémité mâle (314) de chaque tronçon (31) de la jante (3) présente
- 30 au moins deux ergots (315), et l'extrémité femelle (313) de chaque tronçon (31) présente au moins deux logements (316) de réception dans lesquels sont reçus les ergots (315).

10. Roue (2) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que la jante (3) comprend trois tronçons de liaison (311) avec les rayons (5) et trois tronçons intermédiaires (312), les tronçons
5 intermédiaires (312) étant chacun situés entre deux tronçons de liaison (311).

11. Procédé de montage d'une roue (2) selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend les étapes de :

- couplage par emboîtement des rayons (5) et du moyeu (4) ;
 - 10 - couplage par emboîtement des rayons (5) et de la jante (3) ;
- puis,
- mise de l'élément d'étanchéité (7) et du pneu (6) dans la gorge (32) de réception ;
 - mise sous pression du volume de gonflage (V).